



**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

## Séance plénière

---

**Vendredi 3 février 2012 - 09 h 00**  
**Rue du Lombard, 69 - Salle des séances plénières du Parlement bruxellois**

### Ordre du jour

#### 1. Communications

#### 2. Interpellations

- 2.1. de M. Michel Colson adressée à M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement, concernant le projet de Charte associative
- 2.2. de M. Jacques Morel adressée à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé, et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant l'étude relative à l'analyse de l'offre et des besoins dans le cadre du décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé
- 2.3. de M. Joël Riguelle adressée à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les stratégies de soutien aux entreprises de travail adapté ETA
- 2.4. de M. Pierre Migisha adressée à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Formation professionnelle, concernant l'accord de coopération entre la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de coordonner les politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral

#### 3. Questions orales

- 3.1. de Mme Fatoumata Sidibé adressée à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant la démission du président du MRAX et le futur de l'asbl

- 3.2. de Mme Dominique Braeckman adressée à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant l'implication de ses services dans une consultation publique en vue d'un Acte européen sur l'accessibilité
- 3.3. de M. Hamza Fassi-Fihri adressée à M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture, concernant les déjeuners thématiques des centres culturels bruxellois

**4. Question écrite à laquelle il n'a pas été donné de réponse dans le délai réglementaire**

- 4.1. de Mme Gisèle Mandaila adressée à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant la grève du personnel du MRAX

**5. Question(s) d'actualité**

*(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 8 h 30)*

fixées à 11 h 30

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés  
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité)

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504.96.21